TEC544 - Comptabilité et audit S2

Présentation

Prérequis

Sont admis en M2 les candidats ayant validé le M1, c'est à dire ayant obtenu une note de 10/20 à chacune des épreuves de M1: UE 532, UE 533, UE 535 et UE 536.

L'accès direct en M2 n'est possible que pour les candidats en cursus DSGC ayant validé avec une note au moins égale à 10/20 les quatre UE du DSGC correspondant au cursus M1, à savoir les UE 212, 213, 215 et 218. Aucune autre passerelle n'est possible.

La sélection des candidats est réalisée sur dossier de candidature à constituer en ligne depuis notre site internet : intec.cnam.fr (avec CV, lettre de motivation) et entretien.

Les dossiers peuvent être déposés à partir du 24 février 2025.

Accès dérogatoire par une VAPP prononcée par l'INTEC au vu des études, formations et expérience professionnelle ou personnelle

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre juridique, économique et comptable des opérations de restructuration.
- Déterminer l'impact des opérations de restructuration.
- Passer les écritures comptables des opérations de restructurations.
- Etablir les documents de synthèse après restructuration.
- Déterminer l'impact des normes sur les états financiers.
- Passer les enregistrements comptables dans le référentiel comptable international.
- Maîtriser le cadre réglementaire et légal de la consolidation des comptes (règlements nationaux et normes internationales).
- Définir le périmètre de consolidation.
- Maîtriser le processus d'élaboration d'une consolidation.
- Déterminer l'impact des retraitements de consolidation.
- Enregistrer les opérations de consolidation.
- Élaborer les documents de synthèse spécifiques aux comptes consolidés.
- Distinguer et situer la notion d'audit et son cadre conceptuel.
- Distinguer les missions spécifiques aux commissaires aux comptes, aux auditeurs durabilité et aux experts-comptables.
- Apprécier les principes déontologiques essentiels et les responsabilités du professionnel CAC, auditeur durabilité et EC.
- Identifier les situations d'incompatibilités.
- Mettre en œuvre une démarche d'audit.
- Identifier les principes de construction d'un reporting durabilité.
- Savoir situer chaque étape de la mission d'audit.
- Faire le lien entre chaque étape.

Compétences

Savoir interpréter et démontrer une réglementation nationale et/ou internationale en matière de restructurations et d'audit.

Etre capable de calculer et de comptabiliser des opérations complexes en lien avec les restructurations de groupes de sociétés.

Etre en mesure d'évaluer les conséquences financières et comptables d'une opération complexe de restructuration et de recommander un traitement pertinent.

Savoir mesurer des risques et mettre en oeuvre une démarche d'audit.

Comprendre les principes de construction d'un reporting durabilité.

Mis à jour le 23-03-2026

Code : TEC544

Unité d'enseignement de type cours

12 crédits

Responsabilité nationale :
EPN10 - Comptabilité Contrôle Audit (CCA) / Marie-Line LEVEQUE

Contact national :

EPN10 - CCA - Intec

292 rue saint martin
75003 Paris
01 40 27 25 38
Service accueil-orientation
intec_accueil@lecnam.net

Programme

Contenu

COURS 3. FUSION ET OPERATIONS ASSIMILEES

Partie 11 : Les opérations de regroupement et les stratégies d’entreprises

Partie 12 : Les fusions

Partie 13 : Les apports partiels d’actifs et les scissions

COURS 4. AUDIT

Partie 14 : Présentation générale et définitions

Partie 15 : Cadre légal et institutionnel de la profession d'expert-comptable

Partie 16 : Cadre légal et institutionnel de la profession de commissaire aux comptes et auditeur durabilité

Partie 17 : La démarche d’audit et le déroulement d’une mission

Partie 18 : Le cadre conceptuel du reporting de durabilité

Modalités de validation

- Contrôle continu
- Examen final

Description des modalités de validation

- Trois examens finaux par année universitaire (une session normale d'examen par semestre en janvier et juin et une session de rattrapage en juillet).
- Epreuve écrite d'une durée de 3 heures.
- Coefficient : 1,5.
- L'UE TEC544 est validée si la note obtenue à chaque examen semestriel est au moins égale à 10/20 sans note inférieure à 6/20.
- L'UE TEC544 fait partie d'un bloc d'enseignement qui regroupe les 4 UE composant l'année M2 du master CCA.
- L'année M2 est validée à condition d'avoir obtenu à chaque examen semestriel de chaque UE une note au moins égale à 10/20.